

Le Club nautique met toutes voiles dehors

Nommé président par intérim du Club nautique de Jard-sur-Mer, après la démission de Pierre Tavenard en septembre 2025, Pascal Millet a tenu l'assemblée générale, samedi 17 janvier, petite salle des Ormeaux. Une soixantaine d'adhérents, le maire Sonia Gindreau et Jacky Plateau, responsable départemental de la Fédération nationale de plaisance et des pêches (FNPP), ont répondu à l'invitation.

« J'aimerais évoquer la mémoire de Gilles Fredet et Raymond Covarel, deux membres très actifs qui nous ont quittés dans l'année », indique Pascal Millet. Il rappelle : « 2025 a été marquée par des changements importants, mais aussi par un dynamisme collectif permettant au club de poursuivre ses missions et de se projeter vers l'avenir. 122 adhésions ont été enregistrées ».

Un troisième CD pour la chorale

L'année a donc connu un tournant avec le départ du président Pierre Tavenard. *« J'assure l'intérim depuis le 1^{er} octobre 2025, en collaboration étroite avec le conseil d'administration afin de continuer la gestion du club, poursuit le président. La refonte du logo a été menée à bien tout en conservant l'esprit et les valeurs pour mieux identifier le club nautique et promouvoir son*



identité. »

La déclaration des pêcheurs de loisirs reportée

Les activités du Club nautique sont : la formation, la pêche, les croisières interîles, les régates et la chorale Chants du large, fondée en 2012. Cette dernière « est très active. Elle compte 44 choristes dont 18 femmes et 26 hommes plus 7 musiciens. À son répertoire, 81 chants. Elle est présente dans toutes les manifestations locales et va enregistrer son troisième CD », confirme Philippe Brunaud.

Par ailleurs, le site internet, devenu obsolète, a été réactualisé et modernisé. Dans la réglementation 2026, l'obligation de déclaration pour les pêcheurs de loisirs est reportée. La commission européenne n'est pas en mesure de mettre en ligne l'application européenne Rec-Fish permettant de remplir l'obligation de déclaration ; elle devait être en vigueur le 10 janvier, mais est reportée à une date ultérieure.

« La FNPP recommande clairement de se conformer à la réglementation 2025 », souligne Jacky Plateau.

De son côté, la maire de Jard-sur-Mer, Sonia Gindreau, a confirmé : « Les travaux de dragage dans le port de plaisance, vont se dérouler du 15 février au 15 avril, sous la houlette de VGL. En complément, la commune s'est engagée pour le dé sensablement. »

Un bon bilan financier laissant apparaître un excédent de 1 503 €. Sont élus ou réélus dans le conseil d'administration : Dominique Albert, Anne-Marie Anton, Philippe Brunaud, Jacques Buteau, Eric Gavelet, Frédéric Hluszko, Pascal Millet et Bernard Roux.

Les membres du conseil d'administration du Club nautique de Jard-sur-Mer. | PHOTO : OUEST-FRANCE